

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE — PROFESSIONNELS (B2B)

Association Ouvretaferme · Adhésion et module comptabilité · Version du 30.03.2026

Article 1 - Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les relations commerciales entre l'Association Ouvretaferme et tout professionnel souscrivant une adhésion donnant accès aux modules payants de la plateforme. Elles prévalent sur tout document émanant du client. Elles sont complétées par les CGU auxquelles elles font expressément référence.

Article 2 - Description du service et tarifs

L'adhésion à l'association Ouvretaferme donne accès aux modules suivants, selon le régime de l'exploitation :

- Accès au module Comptabilité - **100 € HT/an**.

Article 3 - Modalités de souscription et durée

L'adhésion est souscrite pour une durée d'un an, correspondant à l'année civile en cours. Le règlement est effectué en une seule fois, par carte bancaire via Stripe, au moment de la souscription.

Toute adhésion souscrite à compter du 1er octobre est valable pour l'année civile suivante.

Article 4 — Conditions de paiement

- Paiement comptant et intégral à la souscription via Stripe
- Les données bancaires sont traitées exclusivement par Stripe — Ouvretaferme ne stocke aucune donnée bancaire

Article 5 - Obligations d'Ouvretaferme

- Mise à disposition des modules souscrits dans les conditions décrites aux présentes CGV et aux CGU
- Obligation de moyens sur la disponibilité du service
- Information du client avec un préavis raisonnable en cas d'interruption programmée
- Notification sans délai de toute violation de données susceptible d'affecter les données du client (art. 33 RGPD)

Article 6 - Obligations du client

6.1 Obligations du client à l'égard d'Ouvretaferme

- Utilisation des modules conformément à leur destination et aux présentes CGV
- Ne pas partager ses identifiants avec des tiers non autorisés
- Effectuer régulièrement des exports de ses données

6.2 Responsabilité de l'utilisateur producteur à l'égard de ses clients consommateurs

Le producteur qui utilise le module Vente et la boutique en ligne d'Ouvretaferme agit en qualité de **vendeur professionnel** au sens du Code de la consommation. À ce titre, il est seul responsable du respect de ses obligations légales à l'égard de ses clients consommateurs, et s'engage expressément à :

- Rédiger et publier sur sa boutique ses propres conditions générales de vente conformes aux dispositions du Code de la consommation, notamment en matière d'informations précontractuelles (art. L.221-5), de droit de rétractation (art. L.221-18) et d'absence de clauses abusives (art. R.212-1 et R.212-2)
- Désigner un médiateur de la consommation agréé et communiquer ses coordonnées à ses clients conformément à l'article L.616-1 du Code de la consommation
- Respecter la réglementation applicable à son activité agricole, notamment en matière sanitaire, d'étiquetage et de traçabilité des produits
- Assumer seul la responsabilité des livraisons, remboursements et réclamations de ses clients consommateurs

Le manquement à l'une de ces obligations est constitutif d'une faute engageant la seule responsabilité du producteur. Ouvretaferme ne saurait être tenu responsable du défaut de conformité des boutiques des producteurs aux obligations légales qui leur incombent.

Article 7 - Données personnelles et Accord de Traitement des Données

Dans le cadre de l'exécution des présentes CGV, Ouvretaferme traite des données personnelles pour le compte du client en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD, le client étant responsable de traitement pour les données de ses propres clients et collaborateurs.

L'**Accord de Traitement des Données (DPA)** annexé aux présentes CGV (Annexe 1) définit les conditions de ce traitement. Il est également disponible sur la plateforme à l'adresse :

<https://www.ouvretaferme.org/asset/ouvretaferme/association/document/accord-de-traitement-des-donnees.pdf>.

Article 8 - Limitation de responsabilité

- La responsabilité d'Ouvretaferme est limitée aux dommages directs et prévisibles résultant d'un manquement dûment établi à ses obligations
- Sont expressément exclus : les dommages indirects, pertes d'exploitation, manque à gagner, préjudice commercial ou perte de données imputable à l'utilisateur

La responsabilité d'Ouvretaferme au titre des présentes CGV est limitée aux dommages directs et prévisibles. En tout état de cause, le montant total des indemnités susceptibles d'être mises à la charge d'Ouvretaferme ne peut excéder les sommes effectivement versées par le client au titre de son adhésion au cours des douze mois précédant le fait générateur du dommage.

Article 9 - Résiliation

- **Résiliation à l'initiative du client** : à tout moment via la page « Fermer mon compte »
- **Résiliation à l'initiative d'Ouvretaferme** : en cas de manquement grave non remédié dans les 15 jours suivant une mise en demeure par email
- **Sort des données** : voir article 8 des CGU — l'utilisateur dispose d'un délai de 30 jours après la clôture pour exporter ses données

Article 10 - Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige relatif à leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant tout recours judiciaire, dans un délai de 30 jours à compter de la notification du différend par l'une ou l'autre des parties.

À défaut de résolution amiable dans ce délai, et pour tout litige entre professionnels, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires.